Déclaration
CAPA du 6 janvier 2016

Madame le Recteur,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur des ressources humaines,
Mesdames et Messieurs les IA-IPR, les Chefs d'établissements,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires,

Depuis la dernière CAPA d'avancement d'échelon, l'Unsa, dans le cadre du dialogue social avec le gouvernement, a fait de choix de signer l'accord PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunération).

Outre le déroulement de la carrière sur deux grades obligatoires, qui ne nous concerne pas aujourd'hui, cet accord prévoit notamment une revalorisation du traitement des fonctionnaires. Pour la première fois depuis 2009, les syndicats discuteront en février prochain avec le gouvernement de la valeur du point d'indice. L'Unsa prendra toute sa place dans cette négociation pour permettre aux collègues de bénéficier d'une revalorisation salariale.
Le SE-Unsa réclame depuis de nombreuses années que le point d'indice soit revalorisé mais aussi et surtout que le déroulement de carrière soit repensé. En effet, depuis trop d'années maintenant, l'avancement d'échelon est la seule revalorisation possible pour nombre de nos collègues.
Si l'accord PPCR prévoit le déroulement de la carrière en 3 grades comme le souhaitait le SE-Unsa ou la création d'un 8ème échelon hors-classe, les prochaines négociations seront l'occasion pour notre organisation syndicale de faire avancer d'autres mandats, notamment l'avancement d'échelon sur un seul rythme.

Il suffit d'étudier de près les documents mis à la disposition des commissaires paritaires pour préparer la CAPA d'aujourd'hui pour mesurer toute l'inégalité qui régit actuellement l'avancement d'échelon selon trois rythmes, définit par la chance ou pas d'être inspecté rapidement en entrant dans la carrière et fréquemment par la suite.

Malgré le travail du corps d'inspection, la fréquence des inspections est très différente selon les disciplines, selon le type de poste (je pense aux TZR) et selon le mode d'accès au corps des certifiés. Il est toujours inquiétant de voir que les certifiés par liste d'aptitude, faute d'inspection pour mesurer leur valeur professionnelle, ont un déroulement de carrière plus lent que leurs collègues issus des concours externes et surtout plus lent que dans leur ancien corps, alors que l'accès au corps des certifiés devrait être pour eux une promotion.
Il est tout aussi inquiétant de constater que certains collègues attendent parfois 10 ans ou plus pour être inspectés une première fois, ou pour être de nouveau inspectés en cours de carrière.
Ces constats montrent que les collègues concernés ne peuvent quasiment jamais prétendre à l'avancement au grand choix. Par exemple, concernant l'accès au 10ème échelon au grand choix, sur les 273 non promus, 65 (24%) n'ont jamais été inspectés ou connaissent un retard d'inspection , alors que sur les 116 promus, seuls 6 (5%) sont dans ce cas.

C'est pourquoi le SE-Unsa souhaite qu'une attention particulière soit portée pour rattraper au plus vite les retards d'inspection, notamment en documentation, espagnol, philosophie et lettres, que les collègues qui n'ont jamais été inspectés le soient rapidement et que l'ensemble des professeurs certifiés par liste d'aptitude soient inspectés durant leur première année de titularisation.
Aujourd'hui, le débat sur le PPCR se concentre sur la mesure de la valeur professionnelle. Pour le SE-Unsa cette question doit être posée parce qu'elle est, à travers les évaluations faites par les inspecteurs et les chefs d'établissement, le seul marqueur de l'avancement d'échelon.